

**- ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023 -  
NOTICE À L'ATTENTION DES IMPRIMEURS DES CANDIDATS**

- Les circulaires et les bulletins de vote des candidats doivent être livrés :

**Du mardi 12 septembre au lundi 18 septembre 2023 à 18h00 au plus tard**

- Les modalités de livraison suivantes sont à respecter :

Adresse de livraison :	Préfecture du Morbihan Garage - BRVC Place du Général de Gaulle 56 000 VANNES
Service des élections à contacter <u>impérativement</u> avant toute livraison :	- 02.97.54.86.30 - 02.97.54.86.34 - 02.97.54.86.35
Horaires de livraison :	Du mardi 12 au vendredi 15 septembre 2023 : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  Le lundi 18 septembre 2023 : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  Pas de livraison le samedi et le dimanche
Spécificités de livraison :	- Camion avec hayon élévateur ; - Transpalette.
Conditionnement des documents :	- Sur palette 80 x 120 cm ; - Par paquet de 500 ou 1 000 exemplaires ; - Les circulaires ne doivent pas être encartées les unes dans les autres ; - Un bon de livraison détaillé doit être remis en préfecture.

- Quantités maximales de documents à imprimer :

<b>Circulaires</b> (quantité correspondante au nombre d'électeurs inscrits)	<b>Bulletins de vote</b> (quantité correspondante au <u>double</u> du nombre d'électeurs inscrits)
<b>1 938</b>	<b>3 876</b>

**NB :** Les candidats qui choisissent d'imprimer et d'apposer des affiches le font à leurs frais. Ils n'obtiendront aucun remboursement de l'État à ce titre.

Par ailleurs, aucune disposition n'impose aux autorités administratives de mettre à disposition des emplacements spécifiques d'affichage électoral. Tout affichage en dehors des emplacements d'expression libre prévus par les communes est interdit.